

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

**A.M. 27-02-2024**

**M.B. 12-08-2024**

**Modification :**

**A.M. 03-06-2024 – M.B. 12-08-2024**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2023 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, §1<sup>er</sup>, 19° ;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

DUJARDIN Sébastien, TOUBEAU Jean-François.

**Article 2.** - Le tableau annexé au présent arrêté fixe pour les personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique « DATNIV » ;
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes « AN » et « M ».

Bruxelles, le 27 février 2024.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

---

F. BERTIEAUX

Par délégation,

Le Directeur général de la Direction générale de l'Enseignement supérieur,  
de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique,

E. GILLIARD

**ANNEXE**

<b>CHARGE DE RECHERCHE</b>								
<b>NIV</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<b>TITRE</b>	<b>ETABL</b>	<b>AN</b>	<b>M</b>	<b>DATNIV</b>
B	DUJARDIN	Sébastien	18.06.1985	Docteur en sciences	UNAMUR	13	8	01.10.2023
B	TOUBEAU	Jean-François	30.05.1990	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	UMONS	5		01.10.2018

Tableau annexé à l'arrêté ministériel du 27 février 2024.